

en erreur, comme tout le monde (1), dans cette question de géographie historique. C'est la première chose que j'ai cherché à éclaircir avec les nouveaux documents que j'avais à étudier, car, tout en adoptant l'opinion des savants que je viens de citer, il m'était resté quelques scrupules, comme on pourra le voir par les formules dubitatives dont je me suis servi en parlant du comté en question (pages XXX, LV, LXII, 1086). J'avais remarqué avec intérêt qu'un érudit dont l'autorité est souvent invoquée dans l'édition bénédictine du *Glossarium medicæ et infimæ latinitatis*, M. Aubret, conseiller au parlement de Dombes, et auteur d'un important manuscrit historique sur ce pays, avait placé le comté qui nous occupe dans la Champagne, appliquant à la ville de Troyes le mot de *Tricassino*, qu'il avait lu sans doute où d'autres avaient cru voir *Trahesino*.

Je viens de m'assurer, en effet, qu'il ne faut lire ni *Trahesino*, ni *Varesino*, ni *Vausino*, mais *Tricassino* ou *Tricastino*, et que le comté que ce mot désigne ne doit être placé ni dans le Lyonnais, ni dans la Champagne, mais dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qu'il embrassait sans doute tout entier au Xe siècle. La similitude des noms latins des habitants de Troyes (*Tricasses*, *Tricassi*, et même *Tricassini*) (2), et de Trois-Châteaux (*Tricassini* ou *Tricastini*), qui a si souvent induit en erreur les anciens auteurs, comme l'a constaté Boyer

(1) M. Guérard a lui-même admis ce comté de *Trahesino* dans son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule* (p. 160). De son côté, M. de Gingins m'écrivait de Lausanne, le 8 janvier 1851 : « Quant au *comitatus Trahesino* ou *Varesino*, M. de Rivas pensait que ces mots étaient corrompus de Valromey (*vallis romana*); mais on retrouve le nom de *Varesinus* dans celui de l'Abergement-de-Varey.... Nantua se serait trouvé ainsi à l'extrémité nord de cet ancien *pagus*, qui paraît avoir pris son nom du château de Varey, situé dans la commune de Saint-Jean-le Vieux, tout près de l'Abergement. »

(2) Voyez, sur cette dernière orthographe, l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1851*, p. 280, col. 1, ligne 2.